

Dossier d'inscription 2020-2021

Mis à jour le 20 septembre 2020

Activités diverses

Méditation • Relaxation sophrologique • World in Dance • Marche nordique • Cercle Anam Cara

OCCITANIE

Méditation

Mardi – de 19h à 20h – Château de Verdalle – Début des cours 22 sept. 2020
Tarifs annuel (30x1h) : 163€, soit 5,43€/hr – trimestriel (10x1h) : 73€, soit 7,30€/hr

Relaxation sophrologique

Jeudi – de 19h à 20h – Château de Verdalle – Début des cours 24 sept. 2020
Tarifs annuel (30x1h) : 163€, soit 5,43€/hr – trimestriel (10x1h) : 73€, soit 7,30€/hr

Word in Dance (Danses du monde – pour tous adultes)

Mardi – de 20h15 à 21h15 – Château de Verdalle – Début des cours 22 sept. 2020
Jeudi – de 20h45 à 21h45 – Sorèze, Centre Mélisse – Début des cours 24 sept. 2020
Tarifs annuel (30x1h) : 163€, soit 5,43€/hr – trimestriel (10x1h) : 73€, soit 7,30€/hr

Sorties Marche nordique

Sorties mensuelles de découverte & de pratique de la marche nordique
les dimanches 27 sept., 25 oct., 15 nov., 6 déc. 2020 ET 10 janv., 7 fév., 7 mars, 11 avr., 9 mai, 6 juin 2021
de 10h à 11h15 – RDV pour les débutants ou les personnes qui souhaitent réviser la technique à 9h30.
Les lieux des sorties changent chaque mois suivant les conditions météo et la saison. Le lieu de RDV est envoyé la veille de la sortie à toutes les personnes inscrites.
Tarif forfaitaire annuel : 20 € (quel que soit le nombre de sorties auxquelles vous participez).

Cercle Anam Cara

Rencontres mensuelles en salle au château de Verdalle ET par Zoom (pour les personnes éloignées)
les mercredis 7 oct., 4 nov., 2 déc. 2020 – de 19h à 21h
Tarifs forfaitaires annuels (pour les 3 rencontres de 2020) : base 18€ / réduit 12€ / soutien 28€

KineSynergies™

OCCITANIE

Tarifs des cours de KineSynergies en Occitanie

Paiement annuel (30x1h15) : 193€, soit 5,14€/hr – Paiement trimestriel (10x1h15) : 83€, soit 6,64€/hr

- Castres :** Lundi – de 19h à 20h15 – Dojo Le Petit Scarabée – Début de cours 21 sept. 2020
- Revel :** Lundi – de 9h15 à 10h30 – Centre des Arts Corporels (CAC) – Début des cours 21 sept. 2020
- Sorèze :** Jeudi – de 19h30 à 20h30 – Centre Mélisse – Début des cours 24 sept. 2020
- Verdalle :** Mardi – de 18h45 à 20h – Début des cours 22 sept. 2020
Jeudi – de 9h30 à 10h45 – Début des cours 24 sept. 2020
Jeudi – de 10h45 à 11h15 (renforcement musculaire) – Début des cours 24 sept. 2020*
* Ce cours est réservé aux personnes inscrites à un cours réguliers de KineSynergies

ALSACE

Tarifs des cours de KineSynergies en Alsace

Paiement annuel (30x1h15) : 198€, soit 5,28€/hr – Paiement trimestriel (10x1h15) : 83€, soit 6,64€/hr

- Obernai :** Lundi – de 9h à 10h15 – Centre Rimbaud – Début des cours 14 sept. 2020
Lundi – de 10h30 à 11h45 – Centre Rimbaud – Début des cours 14 sept. 2020
- Barr :** Jeudi – de 18h15 à 19h30 – Mairie de Barr : Salle Paul Degermann – Début des cours 17 sept. 2020

Accessible à tous moments

- **KS Online 30** (Abonnement avec accès illimité pendant 30 jours) – Tarif 25€
- **KS Online 365** (Abonnement avec accès illimité pendant 365 jours) – Tarif 98€
- **KS Online 365/50** (Abonnement avec accès illimité pendant 365 jours) – **Tarif à 50% de réduction** pour les personnes déjà inscrites à un ou plusieurs cours de KineSynergies en salle : 49€

L'abonnement débute le lendemain du jour de l'inscription et permet à l'adhérent de visionner les exercices en illimité durant la période de souscription. Le renouvellement n'est pas tacite et l'adhérent doit en faire la demande.

En cas d'incapacité de suivre les exercices, un remboursement ou prolongation de l'abonnement n'est pas possible, mais il est possible de faire profiter un autre membre du reliquat de la période d'abonnement, en accord avec l'administration.

Adresses des locaux

OCCITANIE

Verdalle :	Château de Verdalle – 22 Place Le Fort (salles et siège de l'association)
Castres :	Dojo Le Petit Scarabée – Salle 2 – 11 rue Plaine de Laden (en face lavage auto Blvd Pierre Mendès France)
Revel :	Centre des Arts Corporels (CAC) – 22 avenue de Sorèze
Sorèze :	Centre Mélisse – Lieu-dit En Taillades

ALSACE

Barr :	Salle Paul Degermann – Mairie de Barr (entrée par la cour intérieure de la mairie)
Obernai :	Centre Arthur Rimbaud – 2 avenue de Gail

Inscriptions & Paiements

A partir du 1^{er} septembre 2020, toutes les inscriptions devront être effectuées depuis notre site internet

www.colomblanche.org

Le paiement de votre cotisation annuelle et de votre inscription aux activités devra également être effectué sur le site internet (paiement sécurisé Crédit Mutuel/Monetico) OU par virement bancaire (merci de faire la demande de RIB).

Si vous n'avez pas accès à internet ou si vous avez besoin d'assistance, vous pouvez :

1. Vous faire assister par un membre de votre famille ou un(e) ami(e).
2. Nous contacter par téléphone au 05 63 71 09 45 ou 06 37 68 35 94 afin d'effectuer votre inscription par téléphone directement avec le gestionnaire.

Merci de noter que les inscriptions papier ainsi que les paiements en espèces ou par chèques ne seront pas acceptés par mesure de précaution sanitaire.

Questionnaire Santé OU Certificat médical

Comme tous les ans, les personnes qui s'inscrivent à un cours de KineSynergies ont l'obligation de fournir soit un Questionnaire Santé (QS) soit un Certificat médical (CM). Ceux-ci sont disponibles au téléchargement depuis notre site

www.colomblanche.org

[Veuillez noter qu'il vous faudra télécharger le QS et le CM avec votre inscription afin de pouvoir la valider.](#)

Conditions générales

Votre adhésion à l'Association Les Amis de Colomblanche ("l'Association") et votre inscription à une activité proposée par celle-ci indiquent que vous comprenez et acceptez les conditions ci-dessous.

Article 1 – COTISATION ANNUELLE

La cotisation annuelle de 15 € (membre usager) et de 10 € (membres d'une même famille) doit obligatoirement être payée par toute personne (adulte, adolescent ou enfant et par chaque membre d'une même famille) avant de participer à toute séance, cours, atelier ou autre activité proposée par l'Association, à l'exception de certains événements ponctuels. Votre cotisation est valable jusqu'au 31 août de l'année suivante et n'est remboursable en aucun cas. Exception est faite pour les membres qui ne s'inscrivent que pour suivre les cours de KineSynergies Online et dont l'adhésion est valable pour 365 jours à compter de la date de leur inscription.

Article 2 – FRAIS ADMINISTRATIFS D'ENVOIS POSTAUX

Un adhérent qui ne possède pas d'adresse électronique ou qui ne souhaite pas en informer l'association pourra s'inscrire par téléphone. Toutefois, il/elle devra s'acquitter des frais administratifs pour envois postaux (reçus fiscaux, informations adhérents, etc.) de 5€.

Article 3 – INSCRIPTIONS

A partir du 1^{er} septembre 2020, toutes les inscriptions doivent être effectuées depuis notre site internet www.colomblanche.org. Le paiement des cotisations annuelles et des inscriptions aux activités doivent également être effectués sur le site internet OU par virement bancaire (faire la demande de RIB). Dans tous les cas, votre inscription, accompagnée de votre règlement, doit être reçue par l'administration de l'Association AVANT le début de votre activité. Les intervenants ne collectent ni les inscriptions ni les paiements.

Chaque membre doit remplir un bulletin d'inscription.

Notes importantes

Les inscriptions sont prises dans l'ordre d'arrivée des paiements, y compris les réinscriptions trimestrielles.

Absences du membre : aucune absence à une activité ne peut donner lieu à un remboursement. En fonction de l'activité et avec accord de l'intervenant, une absence peut être rattrapée dans un autre cours du même type d'activité.

Absence de l'intervenant : celles-ci donne lieu à une séance de remplacement qui vous sera communiquée par l'intervenant. En cas d'impossibilité de rattraper la séance en question, un remboursement au prorata sera effectué.

Article 4 – SÉANCE D'INTRODUCTION

Une séance d'introduction à une date unique avant le début de l'activité peut être proposée ou bien la première séance à laquelle assiste le participant peut être considérée comme 'séance d'essai gratuite'. Une seule séance d'essai est autorisée par personne.

Article 5 – CONDITIONS TARIFAIRES

Les tarifs publiés sous le descriptif de chaque activité sont calculés au plus bas pour un minimum de participants. Sauf indication contraire, les éventuels frais de matériel sont à ajouter (zafu, tapis de sol, et tout autre matériel nécessaire selon l'activité).

Des conditions tarifaires particulières pour les membres pourront être appliquées à certains événements ponctuels et seront spécifiées sur le bulletin d'inscription.

Article 6 – ANNULATIONS

6.1 – Annulation par un participant

En cas de désistement

- ◆ + de 15 jours avant la date de début de l'activité : remboursement du versement sauf la cotisation annuelle qui reste acquise et 20€ de frais administratifs ;
- ◆ – de 15 jours avant le début de la date de l'activité : la cotisation annuelle et 50% du prix de l'activité restent acquis à l'Association ;
- ◆ Après le début de l'activité : la totalité de la cotisation annuelle et du prix de l'activité restent acquis à l'Association.

En cas d'accident ou de problème de santé grave Uniquement en ce qui concerne les activités régulières, vous avez la possibilité de demander un avoir pour les séances auxquelles vous n'aurez pas pu participer (un certificat médical est obligatoire).

Dans tous les cas, une demande doit être faite par écrit (courrier ou e-mail).

6.2 – Annulation par l'Association

Il se peut que pour une raison indépendante de notre volonté, nous soyons obligés d'annuler une activité ou manifestation. Dans ce cas, vous recevrez le remboursement de votre inscription.

Article 7 – CHANGEMENTS DE SITUATION

L'Association ne peut être tenue pour responsable en cas de changements dans votre situation professionnelle ou familiale pouvant affecter votre présence aux activités (déménagement ; changements d'horaires de travail ; etc.), et par conséquent ceci ne peut donner lieu ni à un remboursement ni à un avoir.

En cas de changement de domicile, de numéro de téléphone, d'adresse e-mail, merci de nous les communiquer pour mettre à jour vos données et nous permettre ainsi de continuer à vous tenir informé(e) de nos activités.

Article 8 – TRANSFERTS VERS D'AUTRES ACTIVITES

Le transfert est possible: 1) s'il reste des places disponibles; 2) si le transfert ne perturbe pas la continuité de la nouvelle activité; 3) si l'intervenant de la nouvelle activité accepte le nouveau participant.

Article 9 – ACTIVITES PONCTUELLES

Des activités ponctuelles ou événements sont proposés régulièrement. Celles-ci suivent les mêmes règles que les activités hebdomadaires ou mensuelles en ce qui concerne l'inscription et le paiement, mais certaines sont ouvertes à des personnes non-membres (indiqué selon le cas).

Article 10 – NOMBRE DE PARTICIPANTS

Un nombre minimum de participants est requis pour démarrer une activité ou mettre en œuvre une manifestation. En cas de nombre insuffisant d'inscrits, l'activité ou la manifestation sera reportée ou annulée (voir Art. 6.2 ci-dessus).

Article 11 – INFORMATIONS GÉNÉRALES

11.1 – L'ensemble des locaux mis à disposition (salles, toilettes, abords, etc.) doivent être respectés (propreté, interdiction de fumer) et laissés dans l'état dans lequel ils ont été trouvés.

11.2 – Les règlements en vigueur dans les établissements scolaires et autres locaux utilisés par l'Association s'appliquent à tous ses membres.

11.3 – Les participants doivent garer leur véhicule dans les parkings et emplacements prévus à cet effet. Certaines zones d'accès d'urgence sont interdites au stationnement et les véhicules en infraction peuvent être verbalisés ou mis en fourrière. De même, les emplacements réservés aux personnes handicapées ou à mobilité réduite doivent être respectés.